

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Ardennes

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Les Hautes Rivières

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2018

Par suite d'une convocation en date du 28/03/2018, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de M. BIGIARINI Gino, Maire.

Présent(s) : MM. BIGIARINI Gino, Maire, DEJARDIN Jean Michel, DIDIERGEORGE Laurent, LABARRE Pascal, PELTIER James, Mmes : BADRE Sylvie, BIANCHETTI Sylvie, DESQUILBET Carmen, RIBEIRO Pierrette, STOFFEL Camille,

Absent(s) : MM : BADRE Olivier, DUMONT Philippe, PAPIER Dominique, SOMSON Hervé, Mme JACQUOT Odile

Excusé(s) : M. POIRSON Claude, qui a donné procuration à M. DEJARDIN Jean-Michel.

Nombres de membres :

- En exercice : 16
- Présents : 10

Date de la convocation : 28/03/2018

Date d'affichage : 28/03/2018

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance, à 19 h 35 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Mme BADRE Sylvie est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 5 mars 2018. Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

SOMMAIRE

BUDGET : Compte Administratif 2017 Budget de la Commune
BUDGET : Compte administratif 2017 Eau et Assainissement
BUDGET : Conformité du compte de gestion 2017 Budget Général
BUDGET : Conformité du compte de gestion 2017 Budget Eau et Assainissement
BUDGET : Report à nouveau et affectation du résultat 2017 du Budget de la Commune
IMPOTS ET TAXES 2018
BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE
BUDGET PRIMITIF 2018 (Eau et Assainissement)
SUBVENTIONS 2018-1ère répartition
Signature d'une convention avec le Crédit Agricole du Nord-Est
Autorisation au Maire pour la signature d'une nouvelle convention tripartite
Commune-Ligue de l'Enseignement-GEDA 08

BUDGET : Compte Administratif 2017 Budget de la Commune

réf : 2018-022

Monsieur le Maire ne participe pas au vote du Compte Administratif.

Sous la présidence de M. Laurent DIDIERGEORGE, 1^{er} Adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter le Compte Administratif 2017 en accord avec le Compte de Gestion de la Trésorerie de Monthermé, comme suit :

Section de fonctionnement :

Total Dépenses	1 193 694,75 euros
Total Recettes	1 627 246,78 euros
Résultat de clôture 2017	433 552,03 euros

Section d'investissement :

Total Dépenses	209 183,95 euros
Total Recettes	338 206,61 euros
Résultat de clôture 2017	129 022,66 euros

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

BUDGET : Compte administratif 2017 Eau et Assainissement

réf : 2018-023

Monsieur le Maire ne participe pas au vote du Compte Administratif.

Sous la présidence de M. Laurent DIDIERGEORGE, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter le Compte Administratif 2017 du Budget de l'Eau et de l'Assainissement, en accord avec le Compte de Gestion de la Trésorerie de Monthermé, comme suit :

Section d'exploitation :

Total Dépenses	99 123,71 euros
Total Recettes	102 258,60 euros
Résultat de clôture 2017	2 334,89 euros

Section d'investissement :

Total Dépenses	1 113 937,63 euros
Total Recettes	1 171 144 euros
Résultat de clôture 2017	57 206,37 euros

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

BUDGET : Conformité du compte de gestion 2017 Budget Général

réf : 2018-024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le Compte de Gestion 2017 du Budget Général de la Commune, établi par le receveur, conforme au Compte Administratif de la Commune et de le valider.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

BUDGET : Conformité du compte de gestion 2017 Budget Eau et Assainissement

réf : 2018-025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le Compte de Gestion 2017 du Budget Eau et Assainissement de la Commune, établi par le receveur, conforme au Compte Administratif de la Commune et de le valider.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

BUDGET : Report à nouveau et affectation du résultat 2017 du Budget de la Commune

réf : 2018-026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 du budget général de la Commune comme suit :

Section Fonctionnement – article 002 : 0 €

Section Investissement – article 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 433 552.03 €

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

IMPOTS ET TAXES 2018

réf : 2018-027

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de fixer les taux des impôts et taxes en les maintenant comme suit :

Taxe d'Habitation : 16.55 %

Taxe sur le Foncier Bâti : 18.00 %

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 22.62 %

A la majorité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 1)

Abstention de Mme Sylvie BIANCHETTI.

BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE

réf : 2018-028

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver et de valider le Budget Primitif 2018 de la Commune, en équilibre, comme suit :

Section de Fonctionnement (par chapitre) :

Total Dépenses	1 350 320,99 euros
Total Recettes	1 350 320,99 euros

Section d'Investissement (par chapitre) :

Total Dépenses	718 792,86 euros
Total Recettes	718 792,86 euros

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

BUDGET PRIMITIF 2018 (Eau et Assainissement)

réf : 2018-029

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver et de valider le Budget Primitif Eau Et Assainissement 2018 de la Commune, en équilibre, comme suit :

Section de Fonctionnement (par chapitre) :

Total Dépenses	375 200,89 euros
Total Recettes	375 200,89 euros

Section d'Investissement (par chapitre) :

Total Dépenses	380 341,01 euros
Total Recettes	380 341,01 euros

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

SUBVENTIONS 2018-1ère répartition

réf : 2018-030

La Commission des Fêtes, Associations, Sport et Jeunesse s'est réunie le 23 février 2018 et a émis un avis favorable à l'attribution de subventions aux associations, selon les tableaux annexés à la présente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de suivre l'avis de la Commission et de prendre une décision quant à l'attribution des subventions figurant dans cette liste et de la valider telle quelle.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Signature d'une convention avec le Crédit Agricole du Nord-Est

réf : 2018-031

Le Crédit Agricole a proposé à la Commune un partenariat qui vise à offrir aux parents de chaque nouveau-né de la commune la possibilité d'ouvrir un livret d'épargne au nom de leur enfant, crédité d'un versement de 15 euros.

Dans ce cadre, la Commune serait amenée à :

- Inviter les administrés à profiter du Crédit Agricole du Nord-Est pour l'ouverture d'un compte-épargne du nouveau-né, par le biais d'une affiche, d'un logo ou d'un flyer présent à la Mairie,
- Fournir un bordereau à l'administré concerné qui servira de justificatif au Crédit Agricole pour bénéficier de la somme de 15 € sur le compte épargne du nouveau-né ouvert dans les livres du Crédit Agricole.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de passer la convention, en annexe, d'une durée d'un an avec tacite reconduction, avec le Crédit Agricole du Nord-Est, destinée à permettre l'ouverture d'un livret d'épargne à tout nouveau-né de la Commune.

Il est évident, afin de ne pas provoquer une distorsion de concurrence, que tout autre établissement bancaire qui viendrait à proposer à la Commune un dispositif similaire sera traité de façon identique, à savoir un partenariat avec la Commune.

Mme Camille STOFFEL estime que cette démarche n'est pas indispensable et qu'elle constitue surtout de la part de cette banque une politique de publicité agressive au détriment d'autres établissements bancaires et que la Mairie n'est pas le lieu indiqué pour faire la publicité des banques et, cela, d'autant plus, que chaque établissement bancaire propose ce type de prestation.

Mme BIANCHETTI affirme être du même avis.

Monsieur le Maire indique qu'il n'était pas trop au courant des pratiques bancaires en faveur des familles, après une naissance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce contre la mise en place de ce partenariat avec le Crédit Agricole.

A la majorité (pour : 0 contre : 11 abstentions : 0)

Autorisation au Maire pour la signature d'une nouvelle convention tripartite

Commune-Ligue de l'Enseignement-GEDA 08

réf : 2018-032

Par délibération n° 2015-06 du 31 mars 2015, le Conseil Municipal a décidé de déléguer l'organisation et la réalisation des animations à la Ligue de l'Enseignement des Ardennes et d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre et d'inscrire au budget les sommes correspondantes.

Pour 2018, une nouvelle convention annuelle d'objectifs a été signée avec la Ligue, le 11 janvier 2018, par laquelle la Commune, pour l'ensemble des animations prévues, contribue par une subvention d'équilibre de 15 900 €. A ce jour, en application des dispositions de cette convention, 9 540 € ont d'ores et déjà été versés.

Comme suite à divers problèmes que rencontre la Ligue de l'Enseignement, celle-ci a demandé à ce qu'une nouvelle convention soit signée, qui prévoirait une séparation des dépenses d'animation d'avec les frais de personnel d'animation.

Les frais d'animation seraient facturés par la Ligue et les frais de personnel seraient versés au GEDA 08, qui est un groupement d'employeurs à destination des associations et des collectivités territoriales, qui facilite la gestion des ressources humaines, notamment par mutualisation.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'abroger la convention signée le 11 janvier 2018 et d'arrêter les versements au 31 mars 2018 ;
- d'autoriser le Maire à signer une nouvelle convention, qui interviendra à effet du 1^{er} avril 2018, de nature tripartite, entre la Ligue de l'Enseignement des Ardennes, le GEDA 08 et la Commune des Hautes-Rivières, qui prévoira le versement de la subvention d'équilibre à la Ligue pour les dépenses d'animation restant à verser en 2018 et au GEDA 08, pour les frais de personnel, sachant que le coût final restera le même.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Communications diverses :

- Lecture d'une carte de la famille BRASSEUR, qui remercie la municipalité et la Commission du CCAS, pour l'aide apportée lors de l'incendie de leur maison, le 10 février 2018.
- Lecture de deux courriers du Député Pierre CORDIER, qui s'adresse à la Commune pour communiquer la lettre qu'il a écrite au Ministre de l'Education Nationale et dans laquelle il invite ce dernier à revoir sa copie concernant la fermeture de classes dans les Ardennes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20 H 28.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 20:28



ANNEXE 1
attribution de subventions aux associations - Exercice 2018 -
1ère répartition

Nom de l'association	MONTANT ATTRIBUE (en €)
HR EN FETE	1000
Club Bouliste La Pfte	150
Club des Bruyères	600
Hand BALL CLUB	2500
Canoë-Kayak	400
SEMOY VTT CLUB	2500
Les P'tits Picasso	1150
La Détente sportive des HR	600
CARNAVAL DES RIVIERES (subv except)	600
Avenir Semoy Football Club	2000
Le Pays des HR	500
APCG-CATM	250
LADY DOIGTS	250
CULTURISME CLUB LES HAUTES RIVIERES	250
ENSEMBLE POUR L'ECOLE	400
LIBERT'ART	350
RACING CLUB DE LA SEMOY	250
REFLEXE	500
ARDUINNA MC	400
Coopérative scolaire Primaire et maternelle	2370
TOTAL	17 020

ANNEXE 2
Attribution de subventions aux associations extérieures- Exercice 2018 -
1ère répartition

Nom de l'association	MONTANT ATTRIBUE (en €)
Amicale des Donneurs de sang de Monthermé	150
Union des DDEN des Ardennes	70
AFM TELETHON	700
LES FELINS DE LA SEMOY	150
LISA	150
AFSEP	150
BANQUE ALIMENTAIRE 08	200
SPA	150
TOTAL	1 720